

# Le lobbying en Suisse: faits et cas pratiques

Extrait du rapport «Le lobbying en Suisse: Influences cachées - Intérêts croisés - Accès privilégié», publié (en allemand) par Transparency International Suisse (Berne, 2019)

## La double casquette de député-e et de lobbyiste

### 2 000 liens d'intérêts, 1 700 organisations en lien avec un-e député-e<sup>1</sup>

À l'échelon fédéral, ce sont avant tout les député-e-s eux-mêmes qui pratiquent le lobbying. En effet, aujourd'hui, de nombreux-ses parlementaires négligent le principe de milice et relèguent leur activité professionnelle au second plan, quand ils n'y renoncent pas totalement. En contrepartie, ils assument des mandats et autres «activités accessoires» au sein d'entreprises, d'associations ou d'ONG qui sont dès lors à même de défendre leurs intérêts dans la politique fédérale.

Ce phénomène a généré une concentration colossale d'intérêts particuliers. Ainsi, selon une analyse statistique parue dans la *Neue Zürcher Zeitung*, les membres du Conseil national et du Conseil des États ont déclaré au total 1 959 activités de cette nature durant la législature actuelle. Depuis le début des années 2000, le nombre moyen de mandats par député-e a bondi, ayant plus que doublé rien qu'entre 2000 et 2011. À l'heure actuelle, les conseillères nationales et les conseillers nationaux déclarent en moyenne huit mandats, tandis que les conseillères et conseillers aux États en signalent dix. Selon le registre officiel, les deux députés qui assument le plus de mandats – à savoir deux conseillers nationaux, un du camp bourgeois, l'autre du camp socialdémocrate – ont rendu publics respectivement 31 et 29 liens d'intérêts.

À l'inverse, près de 1 700 organisations sont liées par un mandat à une députée ou un député siégeant au Conseil national ou au Conseil des États. Par ailleurs, si l'on tient en outre compte des employeurs des député-e-s et des organisations à qui ces derniers ont délivré des laissez-passer permanents (badges de parrainage), on observe, sur la seule base des déclarations des député-e-s, que bien plus de 2 000 entreprises et organisations entretiennent un lien direct ou indirect avec un-e parlementaire.

### Jusqu'à 200 mandats de lobbying par commission parlementaire

Les commissions parlementaires exercent en amont une influence considérable, et même souvent déterminante, sur la formation de l'opinion du Parlement. Il est dès lors essentiel pour les lobbies d'influer directement sur les décisions de ces organes, idéalement par l'intermédiaire de membres qui siègent dans la commission compétente. Rien qu'au cours de la période allant de 2007 à 2015, les liens directs entre les groupes d'intérêts et les membres des commissions ont bondi de 20 pour cent<sup>2</sup>.

Parmi les commissions les plus touchées par la représentation d'intérêts, on trouve notamment, dans les deux conseils, les commissions des transports et des télécommunications (CTT), de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS), de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) et de l'économie et des redevances (CER). Il ressort d'une étude à long terme qu'au cours des 15 dernières années, les membres de la CER du Conseil national ont exercé en moyenne 150 à 200 (!) mandats ayant un rapport avec la politique économique<sup>3</sup>. La CTT du même conseil cumule quant à elle 95 mandats de lobbying soumis à déclaration qui visent explicitement le travail en commission. Les statistiques sont tout aussi élevées en ce qui concerne la CEATE de la chambre du peuple (73 mandats ayant un lien avec le domaine de compétence de la commission) et la CSSS (voir ci-après).

<sup>1</sup> Sources: [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) (→ registres des intérêts du CE et du CN; chiffres tirés des déclarations des député-e-s; «Für wen lobbyiert das im Herbst 2015 neu gewählte Parlament? Eine Datenanalyse», *NZZ*, 14 mars 2016; Gava Roy *et al.*, *Interests groups in Parliament: Exploring MPs' interest affiliations (2000-11)*; Péclat Martin et Puddu Stefano, «Swiss Politicians' Ties: A Comprehensive Dataset», *Swiss Political Science Review*, 2017, p. 97 ss. et 175 ss.

<sup>2</sup> <http://webspecial.lematindimanche.ch/longform/lobbys-au-parlement/lobbys-au-parlement/>

<sup>3</sup> Période étudiée: de 2003 à 2017 (Schnurrenberger Marco, *Lobbying in der Kommission für Wirtschaft et Abgaben des Nationalrats*, ZHAW School of Management and Law, 2018, p. 38 à 45)

## La question des récusations

La concentration élevée d'intérêts particuliers et leur représentation parfois très inégale au sein des commissions parlementaires sont une problématique qui prend notamment toute son ampleur dans les CSSS des deux conseils. Ainsi, les 38 membres des deux commissions ont déclaré au total plus de 90 liens d'intérêts avec des entreprises et des organisations du secteur de la santé et des assurances sociales. Cette question concerne 60 mandats pour les 25 membres de la CSSS de la chambre basse et près de 30 mandats pour les 13 membres de la commission équivalente de la chambre haute. Dans le cas de cette dernière, on observe même que la majorité absolue (!) de ses membres exercent un mandat directement lié au secteur des assurances ou à un groupement proche<sup>4</sup>.

Il n'est dès lors guère surprenant que dans le cadre du projet de loi relatif à la surveillance de la fraude à l'assurance, un membre de la CSSS du Conseil des États ait livré en substance l'observation suivante, un constat certes pertinent, mais aussi extrêmement alarmant sur le plan démocratique: «Si tous les élu-e-s qui exercent un mandat pour une caisse-maladie, une assurance ou une caisse de pension avaient dû se récuser, nous n'aurions même pas pu examiner le projet.»<sup>5</sup>

## Déclaration insuffisante: mandats «oubliés», honoraires de plus de 100 000 francs

La Constitution fédérale oblige les député-e-s à déclarer leurs intérêts dans un registre. Toutefois, ce registre<sup>6</sup> ne reflète qu'une fraction de la réalité. En effet, seuls les mandats qui permettent à la parlementaire ou au parlementaire d'influer sur la position de l'organisation concernée (fonction de membre du comité, par exemple) doivent y être consignés. Les autres activités au service d'associations, de fédérations, de groupes d'intérêts, etc. ne sont pas déclarées (il s'agit, par exemple, des «groupes de travail» informels gérés par les lobbies). Les avantages financiers que les député-e-s retirent personnellement de ces mandats ne sont pas non plus soumis à déclaration. Et il n'est pas rare que l'on découvre que certains parlementaires perçoivent pour leurs mandats une rémunération annuelle de plus de 150 000 francs, et ce parfois dans le cadre d'un seul mandat<sup>7</sup>.

En outre, les registres se fondent uniquement sur les déclarations déposées par les député-e-s, qui ne sont pas contrôlées. Par ailleurs, le non-respect de l'obligation de signaler les intérêts n'entraîne aucune sanction. Or, les enquêtes des médias et des ONG mettent régulièrement au jour des mandats soumis à déclaration qui ne sont pas rendus publics. En été 2018, par exemple, c'était le *Beobachter* qui publiait l'affaire d'un conseiller national qui, selon le journal, avait omis de signaler onze mandats soumis à déclaration sur la vingtaine qu'il exerçait, dont quelques-uns avec un assureur-maladie qui lui auraient assuré plus de 100 000 francs de revenus par an<sup>8</sup>. C'est probablement en 2001 qu'a été dénoncé le cas le plus manifeste de violation de l'obligation de signaler les intérêts à ce jour: sur les 48 (!) mandats soumis à déclaration qu'il assumait, le parlementaire impliqué n'en avait rendu publics que 10<sup>9</sup>.

<sup>4</sup> Chiffres établis par nos soins sur la base des registres des intérêts du Conseil national et du Conseil des États ([www.parlament.ch](http://www.parlament.ch)).

<sup>5</sup> «Als wäre der Teufel hinter ihnen her», *Tages Anzeiger*, 16 mars 2018.

<sup>6</sup> [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) (→ registres des intérêts du CE et du CN).

<sup>7</sup> À la veille des élections au Conseil fédéral de 2018, Karin Keller-Sutter, alors conseillère aux États, a reconnu percevoir chaque année pas moins de 175 000 francs pour un seul de ses trois mandats d'administratrice. Avant ces mêmes élections, les médias ont révélé qu'une fédération de caisses-maladie versait à Ignazio Cassis, encore conseiller national, une rémunération annuelle d'environ 180 000 francs pour exercer sa présidence («Ein Tessiner mit Blick nach oben», *Tages Anzeiger*, 29 juillet 2016; «Nein das sage ich Ihnen nicht», *Tages Anzeiger*, 20 novembre 2018).

<sup>8</sup> «Transparenz: Note ungenügend», *Beobachter*, 7 juin 2018.

<sup>9</sup> Affaire de l'ancien conseiller national Peter Hess ([www.swissinfo.ch/ger/hess-sorgt-seit-februar-fuer-schlagzeilen/2041980](http://www.swissinfo.ch/ger/hess-sorgt-seit-februar-fuer-schlagzeilen/2041980)).

## L'influence des lobbyistes sur le Parlement et l'administration

### Les deux tiers des intergroupes parlementaires sont dirigés par des lobbies

Les député-e-s peuvent former des «intergroupes parlementaires» qui sont ouverts aux membres de tous les partis. Il existe aujourd'hui plus de 150 de ces intergroupes, lesquels couvrent la quasi-totalité des objets débattus au Parlement<sup>10</sup>. Seuls les député-e-s ont le droit de les créer ou d'y adhérer. Dans la pratique, toutefois, on observe que des lobbyistes externes y sont très actifs et influencent parfois considérablement leur ordre du jour.

Il ressort d'une analyse réalisée par Transparency International Suisse que, parmi les 153 intergroupes existants, plus de 100 secrétariats, soit deux tiers de tous les intergroupes parlementaires, sont dirigés par des lobbyistes externes. Pour ce qui est des intergroupes purement *thématiques* (tels que les intergroupes parlementaires Politique de la santé, Mobilité douce, Propriété immobilière et foncière), cette proportion avoisine même les 90 pour cent, ce qui signifie que neuf intergroupes thématiques sur dix sont directement associés à des représentants d'intérêts externes<sup>11</sup>.

Les secrétariats sont souvent dirigés par des associations professionnelles, des organisations faïtières ou des ONG, voire directement par des agences de lobbying (c'est notamment le cas des intergroupes Politique des drogues, ePower, Culture et Suisse - Afrique). Plusieurs intergroupes consacrés aux relations avec l'étranger ont domicilié leur secrétariat auprès de la chambre de commerce du pays concerné (les intergroupes Suisse - Japon et Suisse - Belgique - Luxembourg, par exemple).

### Les organes officieux: des groupements nombreux, puissants et souvent trop opaques

Pour les lobbyistes externes, il est particulièrement intéressant de créer des organes officieux («groupes d'intérêts» et autres «groupes de travail») à l'intention des député-e-s. De fait, ces groupements ne sont pas inscrits à un registre et ne sont pas tenus de révéler leur existence. Par conséquent, on ne dispose d'aucune information précise quant au nombre de ces organes, à l'identité des lobbyistes qui les dirigent et des député-e-s qui y prennent part ainsi qu'à l'éventuelle rémunération des participant-e-s.

Parmi les groupes dont l'existence est rendue publique figurent notamment le «Cercle de travail Sécurité et techniques de défense» (industrie de l'armement), réunissant une soixantaine de député-e-s en fonction et d'ancien-ne-s parlementaires, et «l'Entente suisse pour une politique énergétique raisonnable» (énergie atomique), qui compte pour sa part une quarantaine de député-e-s<sup>12</sup>. Ces deux organes sont dirigés par la même agence de lobbying. Le groupe d'intérêts «Biomed» (Interpharma), le «Groupe d'information Boissons rafraîchissantes» (association des producteurs de soft drinks) et la «Communauté d'intérêts Maladies rares» (hôpitaux publics, secteur pharmaceutique) sont d'autres groupes connus des milieux intéressés<sup>13</sup>.

Ces groupes officieux se sont trouvés sous le feu des projecteurs lors de l'affaire du «Groupe de réflexion santé». Cet organe, dirigé pendant vingt ans dans la plus grande discrétion par une caisse-maladie romande, réunissait entre huit et dix député-e-s siégeant pour la plupart à l'une des commissions de la santé. En 2017, les médias ont révélé que les parlementaires concernés recevaient jusqu'à 20 000 francs pour participer aux quatre à six séances annuelles du groupe<sup>14</sup>. Toutefois, après avoir essuyé de vives critiques de la part des médias, l'assureur a indiqué avoir réduit ces sommes de 50 pour cent. Il rend désormais publics l'objet du groupe, ses membres et les rémunérations versées.

<sup>10</sup> [www.parlament.ch/centers/documents/de/parlamentarische-gruppen.pdf#search=Parlamentarische%20Gruppen](http://www.parlament.ch/centers/documents/de/parlamentarische-gruppen.pdf#search=Parlamentarische%20Gruppen) (état au 29 octobre 2018).

<sup>11</sup> Cette situation concerne 90 sur 103 intergroupes parlementaires *thématiques*.

<sup>12</sup> [www.cstd.ch](http://www.cstd.ch); [www.awes.ch](http://www.awes.ch).

<sup>13</sup> <https://www.gi-boissons-rafraichissantes.ch/>; <http://www.ci-maladies-rares.ch/>; <https://lobbywatch.ch/fr/daten/organisation/94/Aktion%20f%C3%BCr%20vern%C3%BCnftige%20Energiepolitik%20Schweiz>.

<sup>14</sup> [www.beobachter.ch/politik/lobbying-groupe-mutuel-der-filz-zahlt-sich-aus](http://www.beobachter.ch/politik/lobbying-groupe-mutuel-der-filz-zahlt-sich-aus).

## Une interpellation parlementaire dictée par le régime kazakh

Depuis 2015, «l'affaire kazakhe» a secoué la Suisse à plusieurs reprises et suscité de vifs débats quant aux pratiques controversées des lobbies sur le plan de la politique fédérale. La polémique a touché tant des député-e-s renommés que des lobbyistes professionnels. Les enquêtes des médias ont ainsi démontré qu'une conseillère nationale avait déposé une interpellation dont la teneur avait été largement influencée, voire partiellement formulée, par une lobbyiste suisse mandatée par des responsables politiques kazakhes. Par ailleurs, un autre conseiller national aurait accepté un voyage au Kazakhstan d'une valeur de plusieurs milliers de francs offert par un lobbyiste. En outre, des documents issus d'une séance en commission sont parvenus au Kazakhstan. Malgré tout, les deux députés ont échappé à toute sanction pénale ou politique<sup>15</sup>.

Par la suite, on a découvert qu'un autre lobbyiste au service du Kazakhstan avait versé de l'argent à un autre conseiller national. La question se posait s'il s'agissait d'un moyen dissimulé de rémunérer le député en question pour avoir déposé une interpellation favorable au Kazakhstan. Le ministère public de la Confédération enquête désormais sur le lobbyiste et sur le conseiller national, qui n'est plus en fonction, à la suite de la levée de l'immunité de celui-ci en septembre 2018. Les intéressés contestent les accusations.<sup>16</sup>

## L'emprise du lobby des jeux d'argent sur l'administration fédérale

La nouvelle réglementation sur les jeux d'argent adoptée dernièrement illustre de manière frappante la façon dont les lobbies influencent directement les travaux législatifs et la façon sélective dont l'administration fait intervenir les représentants d'intérêts. À la suite d'une initiative populaire, qui avait toutefois pour origine les cantons, l'administration fédérale a mis sur pied une organisation de projet qui associait étroitement les cantons, mais aussi les principaux acteurs du secteur des jeux d'argent tels que, notamment, des casinos. De ce fait, ces lobbyistes ont influencé les travaux législatifs de l'administration fédérale puis du Parlement. Le contreprojet élaboré par le Conseil fédéral et le lobby des jeux d'argent a été adopté pratiquement sans discussion par le Parlement, une situation qui a amené le responsable du département concerné à déclarer en substance au cours du débat: «Cet objet fait à ce point l'unanimité que c'en est presque inquiétant.»<sup>17</sup>

## «Ce parlement peut nuire à votre santé»

Le documentaire «Attention, ce parlement peut nuire à votre santé» diffusé en septembre 2018 par la RTS dénonce un exemple particulièrement flagrant d'accumulation d'intérêts privés et de trafic d'influence par les commissions parlementaires autour des mesures de prévention et des restrictions publicitaires visées dans la nouvelle loi sur les produits du tabac et dans la révision de la loi sur les denrées alimentaires.

Les enquêtes ont mis au jour la manière dont un seul groupe d'intérêts, l'Union suisse des arts et métiers, grâce à son organe de lobbying informel «Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée» (AEPM) et à l'aide des entreprises directement concernées, est parvenue à orienter les travaux de la commission compétente (CSSS), puis les délibérations en assemblée plénière pour favoriser ses intérêts. Néanmoins, ce tour de force n'était guère surprenant. De fait, outre l'AEPM, ce sont aussi des conseillers d'État de cinq cantons d'implantation d'entreprises de tabac qui ont fait pression sur la CSSS. Par ailleurs, l'AEPM bénéficiait dès le départ d'un large soutien en assemblée plénière, 40 conseillers na-

<sup>15</sup> Les deux conseillers nationaux mis en cause étaient Christa Markwalder et Walter Müller, voir l'article de «l'Année Politique Suisse», rattachée à l'Institut de sciences politiques de l'Université de Berne (<https://anneepolitique.swiss/fr/prozesse/57189-kasachstan-affare>).

<sup>16</sup> «Parlament hebt Immunität von Ex-Nationalrat Miesch auf», ATS, 12 septembre 2018. Les personnes impliquées restent toutes présumées innocentes. En effet, à ce jour, elles n'ont pas été reconnues coupables d'une infraction par un tribunal et n'ont fait l'objet d'aucune plainte.

<sup>17</sup> Bulletin officiel 2011 N 1746; s'agissant de l'organisation de projet, voir les messages du Conseil fédéral concernant l'initiative populaire «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» (FF 2010 7255) et la loi fédérale sur les jeux d'argent (FF 2015 7769).

tionaux et 12 conseillers aux États étant liés à l'AEPM par l'intermédiaire de leurs propres associations ou organisations<sup>18</sup>.

### Pantouflage: la situation délicate de certains ex-conseillers fédéraux

Le pantouflage (*revolving doors* en anglais) est une pratique de lobbying courante dans de nombreux pays. Il s'agit d'une rotation immédiate, sans période de latence (*cooling off periode*), entre une charge d'officier public ou de haut fonctionnaire et un poste de direction au sein d'une entreprise, d'une ONG, d'une association ou d'une agence de relations publiques. La personne concernée y est alors chargée des relations avec les responsables politiques et les autorités ou travaille dans le domaine dans lequel elle officiait déjà peu avant comme magistrat ou fonctionnaire.

Ce phénomène a gagné en visibilité au cours des dernières années, en particulier lorsque certains conseillers fédéraux ont accepté des postes d'administrateur parfois controversés aussitôt après avoir démissionné. Ainsi, l'ancien responsable du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Moritz Leuenberger, est entré au service de l'entreprise de génie civil Implenia en 2001. De même, en 2007, l'ancien ministre de l'Économie et de l'Agriculture Joseph Deiss a rejoint le groupe laitier Emmi, détenu majoritairement par des agriculteurs. L'entrée de l'ancien conseiller fédéral Kaspar Villiger aux conseils d'administration de Nestlé et de Swiss Re peu après sa démission en 2003 était elle aussi matière à controverse.

### Reconversions en toute discrétion: quand d'anciens cadres de l'administration deviennent lobbyistes

Les reconversions critiquables de hauts fonctionnaires dans le secteur privé ne sont qu'occasionnellement rendues publiques. En 2008, par exemple, le responsable de l'autorité de surveillance des caisses-maladies de l'Office fédéral de la santé publique a quitté ses fonctions pour intégrer aussitôt la direction d'un assureur-maladie, ce qui a déclenché une polémique, tout comme en 2013, quand le juriste en chef de l'autorité de surveillance des banques et des assurances FINMA est passé directement au service d'une des deux grandes banques. Fin 2018, c'est le juriste en chef de l'autorité de contrôle des produits thérapeutiques Swissmedic qui a démissionné pour rejoindre sans attendre une célèbre étude d'avocats, où il conseille les entreprises pharmaceutiques en matière de réglementation<sup>19</sup>.

En revanche, les reconversions d'employé-e-s fédéraux moins connus du grand public, mais qui exerçaient des fonctions politiques de premier plan, passent pratiquement inaperçues. Ainsi, dernièrement, un des deux vice-chanceliers de la Confédération a quitté sa charge pour devenir sans attendre directeur de l'Association Suisse d'Assurances. En outre, fin 2018, le secrétaire général du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a démissionné afin de reprendre aussitôt la direction de Swissmem, une des trois associations économiques ayant le plus de poids dans la politique fédérale<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> RTS Temps présent, 6.9.2018; «Rauch im Bundeshaus: So funktioniert die Tabak-Lobby», NZZ am Sonntag, 28.11.2016.

<sup>19</sup> [www.tagblatt.ch/schweiz/die-tricks-der-krankenversicherung-assura-ld.714004](http://www.tagblatt.ch/schweiz/die-tricks-der-krankenversicherung-assura-ld.714004); [www.handelszeitung.ch/management/urs-zulauf-wechselt-zur-credit-suisse](http://www.handelszeitung.ch/management/urs-zulauf-wechselt-zur-credit-suisse); [www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Revolving-doors-und-die-Frage-nach-der-Befangenheit/story/17171329?track](http://www.tagesanzeiger.ch/wirtschaft/unternehmen-und-konjunktur/Revolving-doors-und-die-Frage-nach-der-Befangenheit/story/17171329?track); [www.aargauerzeitung.ch/wirtschaft/heikler-seitenwechsel-von-swissmedic-chefjurist-ein-abgang-mit-risiken-und-nebenwirkungen-133960952#](http://www.aargauerzeitung.ch/wirtschaft/heikler-seitenwechsel-von-swissmedic-chefjurist-ein-abgang-mit-risiken-und-nebenwirkungen-133960952#).

<sup>20</sup> <https://www.svv.ch/fr/thomas-helbling-nouveau-directeur-de-lasa>; <https://www.swissmem.ch/fr/news-medien/news/dr-stefan-brupbacher-neuer-swissmem-direktor.html>

## Lobbying et droit pénal sur la corruption: situations délicates

### Les voyages «privés» controversés des élu-e-s

Le droit pénal sur la corruption sanctionne la corruption d'agents publics et l'acceptation d'avantages indus par ceux-ci afin de préserver leur objectivité et leur intégrité aux yeux des citoyens<sup>21</sup>. Or, comme en témoignent de nombreuses affaires généralement mises au jour par les médias, les pratiques de lobbying en Suisse donnent régulièrement lieu à des situations délicates en matière de lutte contre la corruption.

Ainsi, dans les cantons de Genève et de Vaud, en 2018, plusieurs responsables politiques cantonaux et nationaux ont fait l'objet d'accusations liées à la corruption après avoir effectué des voyages «privés» de plusieurs jours à Abu Dhabi, en Russie ou en Espagne. Selon les déclarations des intéressé-e-s eux-mêmes, certains de ces séjours ont été financés par des particuliers fortunés ou par des organisations. À Genève, les enquêtes réalisées par le ministère public ont amené le Grand conseil à lever l'immunité d'un conseiller d'État. Selon les médias, le ministère public mènerait des enquêtes préliminaires sur un voyage similaire réalisé à Abu Dhabi par un conseiller national et conseiller administratif de la ville de Genève<sup>22</sup>. Dans le canton de Vaud, en revanche, le procureur général a clos les investigations préliminaires visant les voyages en Russie réalisés par un conseiller d'État et une conseillère aux États, faute d'indice démontrant l'acceptation d'avantages indus<sup>23</sup>. Le Ministère public de la Confédération est parvenu à la même conclusion en ce qui concerne les voyages «d'information» de plusieurs jours offerts par la Nagra à l'étranger à des élus fédéraux et cantonaux<sup>24</sup>.

### Forfaits VIP avec escapade en hélicoptère

En avril dernier, en pleine campagne concernant la loi sur les jeux d'argent, une société de loterie directement concernée a invité une dizaine de député-e-s à une manifestation sportive qui comprenait un vol en hélicoptère et une nuit d'hôtel, selon les médias. En principe, conformément aux recommandations internes du Parlement relatives à la mise en œuvre des normes anticorruption, les député-e-s peuvent participer à des voyages d'information organisés par des groupes d'intérêts pour autant toutefois qu'ils le fassent à leurs frais. Or, à ce jour, ni les député-e-s ni les autorités ni les organisateurs ne semblent remettre en question cette pratique, bien au contraire: selon les médias, le lobby en question aurait même déclaré qu'il avait «toujours» adressé ce type d'invitation aux élu-e-s et entendait continuer de la sorte<sup>25</sup>.

### Invitation au festival de Locarno, voyage et nuitées inclus

Aujourd'hui, il est devenu habituel pour des membres de l'Assemblée fédérale de se faire inviter chaque année par différents lobbyistes au festival du film de Locarno, même s'il s'agit d'une situation délicate en matière de prévention de la corruption. Selon les médias, certain-e-s député-e-s se voient ainsi offrir des séjours exclusifs de plusieurs jours d'une valeur de plus de 500 francs. Figurent parmi les pourvoyeurs d'invitations non seulement des entreprises privées, mais aussi des organismes détenus par les pouvoirs publics fédéraux ou cantonaux et des entreprises proches de la Confédération placées sous la supervision du Parlement<sup>26</sup>.

<sup>21</sup> Art. 322<sup>ter</sup> et 322<sup>sexies</sup> du code pénal.

<sup>22</sup> Les personnes impliquées restent toutes présumées innocentes. En effet, à ce jour, elles n'ont pas été reconnues coupables d'une infraction par un tribunal et n'ont fait l'objet d'aucune plainte; voir le communiqué de presse du ministère public du canton de Genève «Voyage à Abu Dhabi: Le Ministère public saisit le Grand Conseil d'une demande d'autorisation de poursuivre Pierre Maudet», 30 août 2018; «Guillaume Barazzone dans le rôle du "copycat"», *Le Temps*, 24 octobre 2018.

<sup>23</sup> Communiqué de presse du procureur général du canton de Vaud, «Voyages d'élus vaudois en Russie: les investigations n'ont révélé aucune infraction pénale», 26 octobre 2018.

<sup>24</sup> Communiqué de presse de la Nagra, «Feu vert pour les voyages d'information de la Nagra» ([www.nagra.ch](http://www.nagra.ch)), 18 décembre 2018.

<sup>25</sup> «Mit der Lotto-Lobby gratis im VIP-Heli über Zermatt», *Der Bund*, 18 mai 2018, voir aussi «Quels cadeaux les élus peuvent-ils accepter et où se situe la ligne rouge?», *RTS*, 20 mai 2018.

<sup>26</sup> Voir notamment «Parlamentarier lassen sich im Tessin verwöhnen», *Der Bund*, 1<sup>er</sup> juin 2018; «Lustig ist das Parlamentarierleben – wenn es auf Kosten von Post, SBB oder Swisscom geht», *NZZ am Sonntag*, 4 août 2018.